**EPU34**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Égypte**

**13 novembre 2019**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada accueille les mesures prises par l'Égypte pour mettre en place une législation moins restrictive régissant les activités des ONG. Le Canada demeure toutefois préoccupé par l’état général des droits de la personne en Égypte.

Le Canada recommande que l'Égypte :

1. Veille à ce que la législation permette la liberté d'opinion et d'expression et la liberté de réunion et d'association, afin de tenir compte des protections inscrites dans la Constitution égyptienne de 2014 et de s'aligner sur les obligations internationales de l'Égypte en matière de droits de la personne.
2. Prenne des mesures pour protéger les droits des personnes LGBTI et veille à ce qu'elles ne fassent pas l'objet d'arrestations discriminatoires ou de poursuites pénales pour indécence ou débauche.
3. Prenne des mesures pour protéger les défenseurs des droits de la personne et prévienne toute pression à leur encontre, notamment en levant les interdictions de voyager et le gel des avoirs.

Tel que recommandé lors du dernier Examen périodique universel de l'Égypte en 2014, le Canada appelle le gouvernement égyptien à garantir une procédure régulière aux prisonniers, considérant qu'un système juridique équitable et indépendant est un pilier fondamental de la primauté du droit et de la démocratie.